

Conditions générales de vente

Article 1. Désignation

Christelle Poupon « Vannerie Créative », William Boisson « L'Âme et Feu » et Cécile Bardenet « Entre Hier et Aujourd'hui » organisent chaque 1^{er} dimanche de juillet le Passeport découverte aux Métiers des Métiers de l'artisanat au 12 rue de Mourière 70250 Ronchamp.

Article 2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables à la vente du Passeport découverte des Métiers de l'artisanat effectuées par Christelle Poupon, Cécile Bardenet et William Boisson pour le compte d'un détenteur du Passeport. Toute commande de PDMA, implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Site dédié :

<https://www.christellepouponvanneriecreative.com/passeport-des-m%C3%A9tiers-de-l-artisana>

Article 3. Prix et modalités de paiement

Le prix du PDMA est indiqué en euros TTC *TVA non applicable A.293 du CGI

Le paiement total de 160 euros est à effectuer dès la commande, à l'inscription, au comptant au nom de Christelle Poupon. Le règlement du PDMA peut être effectué par virement bancaire, chèque ou espèces.

Article 4. Annulation du PDMA du client

L'annulation du PDMA est non remboursable. **(Sauf condition article 5)**

Le client détenteur du PDMA devra alors :

-Transmettre son PDMA à la personne de son choix en prévenant les organisateurs 1 mois à l'avance en y indiquant le nom, prénom, téléphone et mail de la personne choisi en son nom.

Article 5. Annulation du PDMA des Organiseurs

En cas d'inscriptions inférieurs à 10 personnes 1 mois avant la date prévue du PDMA les organisateurs s'engagent à prévenir et à rembourser le PDMA des détenteurs.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, les organisateurs ne pourront être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail et remboursé du PDMA.

Article 6. Sécurité et responsabilité

Le port de chaussures fermées est obligatoire durant toute la durée des ateliers. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de dommages corporels ou matériels sur vous ou sur vos effets personnels.

Article 7. Propriété intellectuelle

Les supports du PDMA, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord auprès de Christelle Poupon.

Article 8. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client aux organisateurs sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Article 9. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre les organisateurs et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal administratif de Besançon, seul compétent.

Article 10. Acceptation des conditions générales

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que celles qui auraient pu être ajoutées par l'Organisateur concernant la tenue de l'événement. Les données de transaction conservées par l'organisateur font preuve.